



Reclamation aupres d'un notaire

Par **MBA**, le **26/09/2009** à **10:28**

Bonjour,rnrnJ'étais en contact avec un notaire pour rédiger un testament en lui précisnt que l'acte était urgent à cause d'une négligence d'un autre notaire.rnJ'avais versé une partie des honoraires, il avait commencer la rédaction du testament.rnAu bout d'un mois et demi, il me fait savor qu'il me rembourse car ses délais srnt trop long.rnLe notaire a t il le droit de refuser de poursuivre son acte?rnMerci de vos réponses

Par **fif64**, le **29/09/2009** à **16:48**

Oui le notaire a le droit de refuser de poursuivre un acte, surtout s'il vous rembourse de l'intégralité et qu'il ne garde aucune somme pour les frais engagés.rnMais je trouve bizarre qu'un notaire ait besoin de délais pour rédiger un testament.....